

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ MAJEUR

→ Faire une pré-demande sur le site internet : ants.gouv.fr

→ **Imprimer** cette pré-demande (le document doit s'intituler : « récapitulatif de la pré-demande ») et la présenter le jour du rendez-vous. **ATTENTION, LA PRE-DEMANDE EST VALABLE 12 MOIS.**

→ Prendre rendez-vous en ligne sur le site de la mairie

Pièce à fournir selon la situation :

Première demande :

- Passeport en court de validité ou périmé de mois de 5 ans si vous en possédez un
- 2 photos d'identité de **moins de 6 mois et ressemblante**
- Original + copie d'un justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture ou « Attestation de titulaire de contrat » d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone ou d'internet) ou dernier avis d'imposition.

Renouvellement :

- Carte nationale d'identité.
- 2 photos d'identité de **mois de 6 mois et ressemblante**
- Original + copie d'un justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture ou « Attestation de titulaire de contrat » d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone ou d'internet) ou dernier avis d'imposition.

Renouvellement en cas de perte ou vol :

- 2 photos d'identité de **mois de 6 mois et ressemblante**
- Original + copie d'un justificatif de domicile de **moins de 3 mois** (facture ou « Attestation de titulaire de contrat » d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone ou d'internet) ou dernier avis d'imposition.
- Déclaration de perte (non daté et non signé) ou PV de vol de la gendarmerie
- 1 timbre fiscal de 25€
- Un acte de naissance de **moins de 3 mois**.

ATTENTION : → Pour les personnes hébergées, fournir une attestation d'hébergement + la pièce d'identité (**ORIGINALE**) et le justificatif de domicile de l'hébergeant.

→ Pour un changement d'Etat Civil, fournir le justificatif (jugement de divorce, acte de mariage de **moins de 3 mois**, acte de décès si veuvage de **moins de 3 mois**)

Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter au 03.81.93.00.10